

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Tombé

N° CF1167

AMENDEMENT

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	5 000 000
Fonds de soutien aux associations à destination des jeunes (ligne nouvelle)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise propose la création d'un fonds de soutien aux associations à destination des jeunes.

En juin, le gouvernement a annoncé, après plusieurs mois d'immobilisme malgré la désignation de la santé mentale en grande cause nationale 2025, un plan d'action pour la santé mentale des jeunes, assorti d'aucun budget. Or les coupes budgétaires imposées par le gouvernement ont des conséquences importantes en matière de santé mentale des jeunes : entre 2016 et 2022, la dépense moyenne de soins psychiatriques par malade, corrigée de l'inflation, a baissé de 6,1 %. On compte environ un médecin scolaire pour 13 000 élèves, un psychologue pour 1 500 élèves et un infirmier pour 1 300 élèves. Moins de 20% seulement des élèves de 6 ans passent leur visite médicale obligatoire et 60% seulement effectuent leur bilan infirmier à 12 ans.

Or ce PLF 2026 prévoit une saignée du budget dédié à la jeunesse et l'éducation populaire. Le budget alloué à l'éducation populaire baisse ainsi de 41,2 millions d'euros soit -28%, notamment en raison de la fin des colos apprenantes. Les MJC de France, Jeunesse au Plein Air et 46 autres acteurs ont co-signé une lettre pour dénoncer la fin des colos apprenantes alors qu'en 2023 4,7 millions d'enfants ne sont pas partis en vacances, soit 2 enfants sur 5. Dans leur lettre, les associations s'interrogent : « Dans un pays où la santé mentale a été désignée Grande Cause nationale 2025, comment comprendre que l'État puisse contribuer à la fermeture d'espaces qui participent au bien-être et à la construction des jeunes ? Les colonies de vacances et les séjours de scoutisme sont des lieux, aujourd'hui rares, où un enfant peut vivre loin des écrans, respirer l'air pur, s'amuser en groupe et découvrir la richesse de la nature. Ces expériences permettent aussi aux jeunes de reprendre confiance en eux, de vivre la mixité sociale, de tisser des liens, et pour certains de s'offrir une parenthèse bienveillante dans un quotidien parfois difficile. » Ainsi, si nous ne sommes pas favorables aux colos apprenantes, le droit au loisir, au sport, à la culture et au repos des enfants est un droit fondamental qui doit être renforcé grâce au soutien aux colonies de vacances, MJC, associations de jeunesse locales, etc.

Alors que 14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentent un risque important de dépression, il y a urgence à agir pour la santé mentale des jeunes, enjeu essentiel également pour prévenir les violences et lutter contre la radicalisation chez les jeunes. Si nous pensons que cela ne peut se faire sans recruter davantage de personnels scolaires spécialisés, nous proposons la création d'un fonds de soutien aux associations à destination des jeunes, levier essentiel pour améliorer la santé mentale et les conditions de vie des jeunes.

Pour respecter la règle de recevabilité financière et donc permettre à cet amendement d'être discuté, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 du programme 385 - Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 à hauteur de 5 millions en autorisations d'engagement et 5 millions en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme « Fonds de soutien aux associations à destination des jeunes », d'un montant équivalent en AE et CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 385 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.